

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MONTET Michel, Maire,

Etaient présents :

MM. MONTET, TSCHOCKE, CÔME, SOULIE, ARMAND, GILES, BUADES, BASSE, GRIMAL, DEBAYLES, STEIN

Absents excusés :

MM. TABARLY, LESCURE, LARRIEU, COMBRES

Secrétaire de séance :

Mme. SOULIE Christiane

ETUDE DIAGNOSTIC DES CHÂTEAUX

Suite au courrier de la Direction des Affaires Culturelles informant que l'étude de diagnostic sur les Châteaux de Bruniquel est inscrite à titre provisionnel dans le cadre de la programmation 2016 de restauration et de mise en valeur des monuments historiques classés pour 80% de la dépense estimée soit 32 000 € sur 40 000 €.

Le Conseil municipal :

- donne son accord pour confirmer la demande de subvention pour l'année 2016
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches et de signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DES GÎTES (territoire à énergie positive)

Le projet de rénovation thermique des appartements des gîtes commencé en 2015 arrive à son terme.

Des subventions de la Région (5 527 €) et du département (7 254 €) ont été allouées à la commune.

La subvention sera demandée au titre de Territoire à Énergie positive. Elle devrait couvrir 70 % du montant des travaux (30 710 € H.T.).

Les travaux devront être réalisés avant le 15 mai.

Le conseil municipal

- donne son accord pour confirmer la demande de subvention,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches et de signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

CHOIX SPS POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE DE SAINT MAFFRE

Monsieur le Maire informe le conseil que 3 coordonnateurs en matière de Sécurité et Protection de La Santé ont été consultés dans le cadre de l'opération de travaux de rénovation de l'école de Saint Maffre.

Les 3 ont envoyé une offre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de retenir M Battut pour la mission de coordination SPS des travaux de rénovation de l'école de Saint Maffre pour un montant de 800 € H.T.,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à venir.

DENOMINATION DES RUES DU VILLAGE DANS LE CADRE DU PROJET ADRESSES DURABLES

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux voies communales. Cette dénomination est laissée au libre choix du Conseil municipal.

Le projet de dénomination des rues est présenté au Conseil Municipal et adopté à l'unanimité des membres présents.

Les noms des rues sont les suivants :

- Rue Marcel Lenoir
- Rue Guillaume de Tudèle
- Rue du cordonnier
- Rue Ossip Zadkine
- Rue Lucien Andrieu
- Chemin du Port
- Rue Alfred de la Palme
- Rue du Coustou
- Rue du Tambourinaire

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'occupation du domaine public est une **tolérance** et soumis à **autorisation du 01 mars au 15 novembre**.

L'autorisation d'occupation peut aussi engendrer le paiement d'une redevance (non applicable pour 2016).

Concernant l'espace public de la place de l'horloge, il est prévu des clauses suspensives à respecter :

- La délimitation de l'espace attribué à chaque exploitant sera déterminée par la mairie,
- Seul le panneau pour présenter les menus est accepté sur le domaine public : sa surface ne devra pas excéder 1 m²,
- Aucun élément ne devra être accroché sur le garde-corps,
- Seuls les parasols individuels pliants sont autorisés.

ACHATS CHÂTEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'achat de

- 1000 livres documentaires sur Bruniquel de Pierre Malrieu,
- 10 audio-guides pour la visite des Châteaux.

Le Conseil Municipal donne son accord.

VOIERIE

Les projets voiries, gelés en 2015 suite aux dégâts sur la Passerelle reprendront en 2016.

C'est le chemin de Garde qui a été choisi.

ÉLAGAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil que trois devis ont été demandés pour l'élagage des platanes de la Promenade du Ravelin et de la rue de la Fraternité (place de la Vierge).

C'est l'entreprise Delmas de Vaïssac qui a été retenue pour ces travaux (montant : 1 320 € H.T.).